

College des Bourgmestre et échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

BP 145

L-4002 Esch/Alzette

02.10.2023

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Suite aux récentes activités et expressions relatifs à la mobilité, il est évident que la Ville d'Esch est loin de recouvrer sa place de leader en matière de mobilité perdue il y a dix ans.

Au lieu de mettre en avant une vision progressiste de la mobilité, ces interventions ont plutôt mis en évidence un déficit de perspective et une hésitation à opter pour une politique de mobilité audacieuse et indispensable.

Les promesses répétées de projets non aboutis et le recours constant à des justifications administratives nous poussent à demander des éclaircissements sur la politique de mobilité de la Ville d'Esch/Alzette.

Ainsi : conformément à l'article Art. 25 de la Loi communale du 13 décembre 1988, stipulant que les membres du conseil peuvent adresser des questions au collège des bourgmestre et échevins concernant l'administration de la commune, la fraction de la sensibilité politique socialiste souhaite poser les interrogations suivantes :

les études

- Depuis dix ans, quelles sont les études en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire commandité par la Ville ? Nous apprécierions que les services concernés nous fournissent des détails sur ces études.
- Qui est à l'initiative de la définition des objectifs de ces études (politiciens, administrateurs ou d'autres intervenants) ?
- Quels sont les bureaux d'études qui ont mené ces travaux ?
- Quel est le montant investi pour la réalisation de ces études ?
- Quels projets ou mesures ont émergé suite à ces analyses ?
- Si certaines propositions n'ont pas été mises en œuvre, pour quelles raisons ?
- Quels projets issus de ces études sont sur le point d'être mis en œuvre prochainement ?
- Pourriez-vous nous communiquer le calendrier d'exécution et le budget attribué ?

les obstacles administratifs :

- Quels sont les projets liés à la mobilité et au réaménagement du domaine public et que la Ville voulait réaliser, se sont vus refusés des autorités étatiques ?
- Quels projets, en attente de validation, rencontrent actuellement des retards en raison des procédures administratives de l'État ?

le plan de mobilité local 2035

- Outre la brochure déjà distribuée, existe-t-il des plans de référence auxquels les futurs projets de réaménagement du domaine public doivent se conformer ?
- Si ces plans sont disponibles, le groupe LSAP souhaite de les examiner et sollicite leur présentation devant la Commission de la Mobilité urbaine, des Infrastructures et de l'Accessibilité.
- Quelles sont les trois premières mesures concrètes envisagées pour la mise en œuvre du PLM35 ?

Organigramme

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre l'organigramme actuel et l'organigramme projeté des services qui auront la responsabilité de la mise en œuvre du Plan local de Mobilité 2035. Selon le plan de coalition, ces services devraient être renforcés tant en nombre qu'en fonctionnalités et auront la responsabilité de la mise en œuvre du Plan local de Mobilité 2035.

Pourriez-vous aussi nous préciser quels locaux ces services vont occuper ?

Budget :

Pourriez-vous également nous fournir une estimation des budgets extraordinaires et ordinaires attribués aux services en charge de la mise en application du Plan local de Mobilité 2035 pour l'exercice 2024?

Avec nos salutations respectueuses,

la fraction politique de l'LSAP d'Esch/sur-Alzette

Steve Faltz
Conseiller communal

Liz Braz
Conseillère communale

Enesa Agovic
Conseillère communale

Sacha Pulli
Conseiller communal

Ben Funck
Conseiller communal

Jean Tonnar
Conseiller communal